

Compte rendu du Groupe de travail

Mouvement du 30 juin 2010

MOUVEMENT :

Un groupe de travail concernant la phase d'ajustement du mouvement 2010 s'est tenu ce mercredi 30 juin.

Dans un premier temps le SE-UNSA a lu une déclaration dans laquelle il a dénoncé l'opacité et l'impossibilité d'expliquer et de vérifier les nominations des collègues. Le SNUIPP s'est rallié à cette déclaration, n'en ayant pas fait lui-même. Le SNUDI-FO n'ayant pas de déclaration écrite a exprimé des remarques identiques.

Cette phase d'ajustement concerne 305 collègues : 13 ont obtenu un poste par le biais des vœux précis, 27 par un vœu « commune », et 105 par un vœu « géographique ».

L'Inspecteur d'Académie a admis qu'il n'était pas toujours possible d'expliquer le comment et le pourquoi d'une nomination, se justifiant par la complexité de la nouvelle application informatique. Celle-ci est fournie par le ministère et son fonctionnement reste nébuleux.

Le SE-UNSA a dénoncé à plusieurs reprises pendant la séance le manque de transparence de ces nominations et a demandé le retour à un mouvement en deux phases comportant deux saisies de vœux. L'IA s'engage à faire le bilan de ce dispositif et à en tirer les conclusions pour le mouvement 2011.

Les résultats de cette phase d'ajustement sont consultables sur le site. Chaque collègue concerné peut saisir par courrier l'Inspecteur d'Académie pour demander des explications sur sa nomination et/ou une révision d'affectation. Prenez contact avec le SE-UNSA pour être aidé dans cette démarche.

INEAT /EXEAT :

L'IA avait accepté tous les exéats de la Somme, autorisant ainsi tous les collègues qui le souhaitent à quitter le département, et attendait la réponse du département d'accueil.

5 réponses positives ont été prononcées : 4 départs pour le Pas de Calais et 1 pour l'Oise.

L'administration a précisé qu'à la rentrée, le département de la Somme devait être en surnombre de 25 ou 30, mais que ce nombre risquait de diminuer en raison des demandes de départ à la retraite qui seront déposées suite au projet de réforme des retraites.

Des inéats seront prononcés lors de la CAPD du lundi 5 juillet.

CAPD du 5 juillet :

Le SE-UNSA s'était fortement indigné face au refus de l'IA d'accorder certains temps partiel à 80% et avait demandé conformément aux textes qu'une CAPD soit réunie afin d'étudier chaque refus. Celle-ci se tiendra donc ce lundi 5 juillet.